



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 17 octobre 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre du Logement.

La législation relative aux aides au logement autorise l'État à encourager l'accèsion à la propriété d'un logement notamment par l'octroi de primes d'épargne dont le montant maximal s'élève à 5.000 euros.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le ministre du Logement :

- Alors qu'en 2021, le nombre de ces primes n'était que de 31 unités, nous aimerions savoir de Monsieur le ministre combien de telles primes ont été accordées et refusées pour les années 2022, 2023 et 2024 ?
- Quelle était, en moyenne, le montant des primes allouées les trois dernières années ?
- Quelles sont, le cas échéant, les raisons du succès très modeste de cette mesure ?
- Monsieur le ministre n'est-il pas d'avis qu'il faudrait rendre ces primes plus accessibles aux ayants droit ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

Yves Cruchten
Député